

Deuxième publication

1. Raison sociale (nom) et siège de la sàrl dissoute:
les mots S.à r.l. en liquidation, Nyon
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraor-
dinaire
3. Date de la décision: 27.04.2004
4. Echéance de préavis des créances: 28.06.2004
5. Adresse pour la déclaration des créances: Karin Breunin-
ger Lugon-Moulin, liquidatrice, Rue des Pâquis 53,
1201 Genève
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers
de la société à responsabilité limitée dissoute d'annoncer
leurs prétentions.
7. Remarques: Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une
répartition anticipée après un délai de trois mois suivant la
troisième publication de cet avis, conformément à l'art. 745
al. 3 CO.

Olivier Thomas, notaire
1260 Nyon 1

(02278526)